

Avis voté en plénière du 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité

Déclaration du groupe de la coopération

Pour préserver la biodiversité, l'avis souligne bien l'importance du rôle des acteurs économiques et des organisations professionnelles, comme vecteurs de changement et forces de propositions. Des mutations importantes sont, en effet, déjà engagées dans les territoires et par les entreprises et il faut les encourager. Les entreprises coopératives assurent ainsi une fonction d'accompagnement de leurs adhérents, que ce soit dans l'agriculture, le bâtiment, la consommation, la production industrielle, ou le logement, etc. Elles sont des contributeurs importants aux changements des pratiques, par le biais notamment de la formation.

Nous devons trouver les moyens pour concilier production et biodiversité. Nous manquons cependant de repères, d'indicateurs comme le souligne l'avis, d'actions concrètes... et une phase de recherche est encore nécessaire. D'où notre prudence avant d'engager trop par des contraintes les acteurs économiques, par exemple, par un nouveau rapport biodiversité que devraient publier les entreprises ; pour nous, ces informations devraient être intégrées dans les obligations actuelles de reporting en matière de RSE dans lesquelles les coopératives sont particulièrement impliquées.

Il faut trouver les outils pertinents pour renforcer l'implication des acteurs économiques. L'avis souligne ainsi la nécessité de « la mise en place d'outils spécifiques pour aider les agriculteurs à s'orienter vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement ». Cela est, en effet, nécessaire, reste à savoir lesquels. La certification des exploitations agricoles apporte une reconnaissance sociétale du travail des agriculteurs. C'est pourquoi, Coop de France est favorable à une démarche progressive, comme Agriconfiance, engageant collectivement un maximum d'agriculteurs sur des pratiques raisonnables pour un impact maximum dans les territoires.

Dans le cadre des évolutions envisagées, nous souhaitons rappeler que la gouvernance doit être améliorée par une meilleure représentativité de la société civile. Ainsi les parties prenantes « dans l'esprit grenellien », n'associent pas le secteur agroalimentaire que sont les coopératives et les industries agroalimentaires alors que celles-ci ont un rôle essentiel.

Reste ainsi en débat la rémunération des agriculteurs pour l'entretien des services écosystémiques rendus à la société. La production est le cœur du métier de la coopérative agricole, mais il faut aller chercher des sources nouvelles de rémunération, comme la compensation écologique, bien repris dans l'avis. Nous sommes cependant réservés sur la monétarisation proposée car nous pensons que les « revenus » issus de la compensation doivent financer les contrats de compensations aux agriculteurs du territoire concerné et non la nouvelle Agence française pour la biodiversité (AFB).

Concernant la création de cette agence, nous sommes de plus très interrogatifs sur le financement envisagé : l'avis mentionne des prélèvements « contributifs et redistributifs », et nous craignons que cela ne se traduise par de nouvelles taxes sur les entreprises et notamment le monde agricole...

Nous restons vigilants à ne pas créer une nouvelle « usine à gaz » administrative ; la prise en compte de l'enjeu biodiversité relève moins d'une mécanique administrative qui risque d'être

coûteuse en termes de dépenses publiques, que d'un encouragement nécessaire aux démarches volontaires des entreprises associées à des mécanismes financiers innovants.

Au regard de ses réserves, le groupe de la coopération s'est abstenu.